

Vendredi 14 avril 1950.

Participation de la Suisse à la conférence de l'assistance technique aux pays sous-développés, qui s'ouvrira à New York le 16 mai 1950.

Département politique. Proposition du 3 avril 1950.
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 11 avril 1950.

Le vaste programme d'assistance technique aux pays sous-développés déjà abordé au cours de la IIIe assemblée générale des Nations Unies a été repris par le président Truman lors de son discours inaugural du 20 janvier 1949. Il en constitue le point 4.

En juillet et août derniers, le Conseil économique et social fit de ce problème le point le plus important de son ordre du jour et les débats qui lui furent consacrés aboutirent à une résolution qui peut être résumée comme suit:

L'idée de l'assistance technique aux pays sous-développés date déjà d'avant la dernière guerre, époque à laquelle les Etats-Unis s'en étaient fait les champions. Toutefois, il y a lieu de remarquer que cette assistance ne se faisait que d'une façon bilatérale, c'est-à-dire au moyen d'accords commerciaux passés de pays à pays. L'innovation, due pour une grande part au président Truman, consiste aujourd'hui en le fait que cette aide aux pays économiquement faibles se fera sur le plan multilatéral par le truchement de l'ONU et des institutions spécialisées. Le programme élargi d'assistance technique comprendra une organisation interne dont le siège sera à New York et composé d'un bureau et d'un comité chargés de coordonner toutes les demandes qui leur seront présentées. Ils géreront également les fonds d'un compte spécial alimenté par des cotisations volontaires d'Etats membres de l'ONU et des institutions spécialisées. Ces cotisations seront réparties à nouveau entre les institutions spécialisées et l'ONU selon un barème. Ainsi la réalisation de ce programme incombera principalement aux institutions spécialisées intéressées dont le pourcentage total des sommes qui leur seront allouées atteindra le 77 % du budget prévu pour le premier exercice. Le solde de 23 % sera réservé à l'ONU elle-même. La Suisse, qui est membre de chacune des institutions spécialisées prévues au programme, pourra donc participer à cette action.

Enfin, la résolution prévoit la réunion à New York d'une conférence de l'assistance technique à laquelle participeront, avec droit de vote, tous les Etats membres des Nations Unies et des institutions spécialisées participant au programme. Cette conférence

- 2 -

aura pour tâche de déterminer le montant total des contributions des Etats et d'approuver définitivement les pourcentages à allouer aux institutions spécialisées. Primitivement prévue pour décembre dernier, cette conférence a été renvoyée au mois de mars et finalement au mois de mai.

Par note du 17 mars 1950, le secrétaire général des Nations Unies a adressé à la Suisse une invitation à se faire représenter à la conférence de l'assistance technique qui s'ouvrira à New York le 16 mai prochain. La durée de cette conférence n'excédera probablement pas trois jours.

Le 8 mars dernier, se sont réunis, sous la présidence du département politique, des représentants du département de l'économie publique (office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, division du commerce, division de l'agriculture et délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail), du département des finances et de l'école polytechnique fédérale. La composition de la délégation suisse appelée à se rendre à la conférence de l'assistance technique y fut discutée. Sur proposition du département politique, la réunion marqua sa préférence pour une délégation qui aurait la composition suivante:

- M. le ministre Bruggmann, chef de la délégation,
- M. Pallmann, président du conseil d'école de l'école polytechnique fédérale,
- M. Wagnière, observateur suisse auprès de l'ONU à New York,
- M. Real, conseiller de légation à Washington.

De l'avis des diverses administrations fédérales consultées, il est indispensable que la Suisse fasse preuve de solidarité dans un domaine qui n'affecte pas notre neutralité et qui a éveillé de grands espoirs. Notre participation ne poursuit pas seulement un but humanitaire, mais rencontre également l'intérêt même de la politique suisse d'exportation. En effet, par l'envoi à l'étranger d'experts qualifiés, notre pays prépare la voie à de nouveaux débouchés pour nos spécialistes et, indirectement, notre commerce, notre industrie et le placement de nos capitaux.

Le département des finances et des douanes communique ce qui suit:

"Das Finanz- und Zolldepartement ist mit der Entsendung einer Delegation an die oben vermerkte Konferenz in New York grundsätzlich einverstanden. Es gestattet sich indessen, auf die noch völlig unabgeklärte Situation hinsichtlich der Ausgestaltung der technischen Hilfe an unterentwickelte Länder hinzuweisen, wie sich dies aus den mehrfachen Besprechungen der direkt interessierten Bundesstellen mit dem Politischen Departement mit aller Deutlichkeit ergeben hat. Es wird sich für die schweizerische Delegation vor allem darum handeln, die Rolle eines Beobachters zu spielen, während der Entschluss über den Beitritt unseres Landes in diese neue UNO-Organisation erst in einer späteren Phase der Abklärungen und Verhandlungen wird gefasst werden können.

Ueber die Höhe der Beitragsleistung können zur Zeit noch keine Angaben der Delegation auf den Weg gegeben werden. Das Finanz- und Zolldepartement behält sich seine Stellungnahme zu diesem Punkt ausdrücklich vor. Mit der Zusammenstellung der Delegation erklärt sich das Finanz- und Zolldepartement einverstanden."

- 3 -

Vu ce qui précède, il est dès lors

d é c i d é :

- 1) Que la Suisse se fasse représenter à la conférence de l'assistance technique aux pays sous-développés, qui s'ouvrira à New York le 16 mai 1950, dans l'idée que les délégués suisses joueront le rôle indiqué dans le rapport-joint du département des finances et des douanes;
- 2) de désigner, en qualité de délégués officiels à cette réunion:
 - M. le ministre Bruggmann, chef de la délégation,
 - M. Pallmann, président du conseil d'école de l'école polytechnique fédérale,
 - M. Wagnière, observateur suisse auprès de l'ONU,
 - M. Real, conseiller de légation à Washington;
- 3) de mettre à la charge du département politique les frais de voyage et de séjour de M. Pallmann;
- 4) que les indemnités journalières des quatre délégués soient fixées ultérieurement par le département politique, d'entente avec le département des finances.

Extrait du procès-verbal au département politique, pour exécution (en trois exemplaires) et au département des finances et des douanes, pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

